

CESR 20	Siret :48815270300010	N°Déclaration d'existence :94 20 200 0520	
	CALENDRIER 2020		Service Formation
			Mise à jour initiale

FORMATIONS MARCHANDISES

Maximum 16 Stagiaires

FCO ou PASSERELLE (35 h soit 5 jours)

- Du 13 janvier au 17 janvier.
- Du 03 février au 07 février.
- Du 10 février au 14 février. (Prunelle Di F'Iumorbu).
- Du 02 mars au 06 mars.
- Du 30 mars au 03 avril. (Prunelli Di Fiumorbu).
- Du 06 avril au 10 avril.

FIMO (140h soit 4 semaines, 20 jours)

- Du 02 mars au 27 mars.
- Du 25 mai au 26 juin.

ATTENTION – A LIRE IMPERATIVEMENT

Règle des 6 mois : Le stage FCO (ancien FCOS) de 35 heures peut être effectué par anticipation dans les 6 mois qui précèdent la date à laquelle l'obligation de formation doit être remplie (date d'anniversaire : valable jusqu'au) mais le délai de validité de cette formation ne commencera à courir qu'à l'expiration de la période de validité de la formation précédente.

Exemple : Votre FCO est valable jusqu'au 30 Juillet 2020. Vous pouvez suivre une formation FCO à partir du 30 Janvier 2020. Le délai de validité de cette formation sera de 5 ans à partir du 30 Juillet 2020 soit jusqu'au 30 Juillet 2025.